

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 30 juin 2020

Délibération n°18 - 2020 relative à l'Élection du bureau de l'université

VU l'article 7 des statuts de l'URCA,

Vu la proposition du président de l'université,

Les membres du conseil d'administration approuvent la proposition du président et élisent le bureau constitué du président et des vice-présidents

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	1
Nombre de pouvoirs	1		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président




Guillaume Gellé

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 17 juillet 2020
--

Document mis en ligne le : 17 juillet 2020